Réponse d'EPEX SPOT à la consultation de RTE sur les deux options envisagées pour le mécanisme de capacité

1. *Laquelle des deux options [détaillées durant le GT] souhaiteriez-vous voir privilégiée dans l'éventualité d'une mise en œuvre de cette réforme ?*

EPEX SPOT reconnaît la nécessité de réfléchir à des pistes d'amélioration du mécanisme de capacité français. Toutefois, les deux options envisagées auraient des impacts considérables sur le prix et nous semblent incompatibles avec la nature même du mécanisme décentralisé de capacité tel qu'il a été conçu puis lancé en 2016. De plus, elles introduiraient encore davantage de complexité. Dans un contexte où les acteurs ont besoin de davantage de visibilité et de stabilité, ces deux options nous paraissent inadaptées.

2. *Au vu des modalités envisagées [et évoquées durant le GT], et sous l'hypothèse d'une garantie de la disparition des prix de réserve lors de la dernière enchère, seriez-vous in fine favorable à la mise en œuvre d'une telle réforme ?*

Nous serions défavorables à la mise en œuvre d'une telle réforme qui ne nous semble pas compatible avec le mécanisme de capacité actuel et serait extrêmement complexe à traduire sur le plan opérationnel.

A ce stade il revient de distinguer entre la dernière enchère et les enchères pendant et après la période de livraison.

- Les deux options nécessitent la restriction des échanges pendant et après l'année de livraison. La mise en œuvre d'une telle disposition s'avère très complexe en pratique : les acteurs AO sont aussi des acteurs RPC et, à l'heure actuelle, le « netting » de leurs besoins ne permet pas d'identifier une courbe d'offre et de demande par acteur ou par compte du registre. Nous avons donc de très fortes réserves quant à la pertinence et au succès potentiel d'une enchère dédiée aux AO d'un côté et aux RPC de l'autre. En termes de prix, les impacts de telles enchères peuvent être non-négligeables, notamment des prix décorrélés entre les deux enchères, un manque de liquidité émanant de la non-rencontre des intérêts à l'achat et la vente et, *in fine*, un risque d'absence de croisement des courbes d'offre et de demande. Une analyse coûts-bénéfices serait donc indispensable.
- En pratique, nous pouvons voir comment serait implémentée la dernière enchère de la première option. Ce n'est pas le cas de la dernière enchère de la deuxième option qui est beaucoup plus complexe et plus problématique car il n'y a pas d'entité dédiée responsable de se procurer la demande supplémentaire (qui permet le bouclage national).

3. *Le cas échéant, si les évolutions présentées ne vous satisfont pas, quelles mesures additionnelles seraient susceptibles de modifier votre jugement ?*

La position d'EPEX SPOT, telle que communiquée lors de la consultation sur les règles du mécanisme de capacité, est la suivante : afin de garantir le bouclage national il serait plus opportun d'introduire une incitation plus forte à s'équilibrer en amont de l'année de livraison et très pénalisante en cas de non-performance lors d'une situation de défaillance (ex : Pay-for-performance). De plus il nous semble plus pertinent de ne pas permettre les rééquilibrages pendant et après l'année de livraison AL.

Internal, © EPEX SPOT SE – part of eex group